



Angoulême, le 16 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Restriction de l'accueil du public en préfecture et sous-préfectures

En application des dernières instructions du ministère de l'Intérieur, des mesures de restriction sont mises en place à la préfecture et dans les sous-préfectures.

A compter du lundi 16 mars 2020, l'accueil du public est suspendu, à l'exception des situations d'urgence pour lesquelles les usagers sont invités à contacter préalablement le standard de la préfecture au 05.45.97.61.00.

RAPPEL

Pour toutes les questions relatives au COVID-19, le Gouvernement a mis en place un numéro unique gratuit, ouvert 24h/24 et 7j/7 :

0 800 130 000